



Mesdames, Messieurs, veuillez trouver ci-après et en pièce jointe l'avis du COLLECTIF FIER ARAVIS

En préambule,

Nous avons été nombreux à suivre la réunion publique « Facebook » du 29 janvier 2021 organisée par nos élus et proposée comme un temps de débat afin de présenter le projet.

Qu'avons-nous donc entendu vendredi soir ? Un front uni présentant les mêmes arguments, reprenant les mêmes mots (« projet équilibré », « projet d'avenir » ...). Un coaching bien orchestré d'un conseiller en communication !

Un débat contradictoire eût été plus intéressant pour ce projet en phase dite de concertation préalable.

Impossible même d'avoir réponse aux questions posées sur Facebook.

Dans le mot d'introduction du Maire de La Clusaz, Didier Thévenet, il a été surprenant d'entendre dire que ce projet est d'intérêt général, ce qui ne semble pas non plus convaincre le Conseil National de la Protection de la Nature, comme nous le détaillerons plus loin.

Ci-dessous les observations du collectif sur les arguments énoncés par les porteurs du projet :

1 - SUR LES BESOINS EN EAU

> Les arguments de la Mairie de La Clusaz : augmentation des besoins en eau potable de la population

> Le constat du Collectif Fier Aravis :

Ce projet se base sur une croissance démographique de 1,2 % pour estimer l'augmentation des besoins en eau de la population locale. Ce chiffre reprend l'hypothèse du SCoT 2011, réaffirmée dans le projet de révision du SCoT 2019 à l'horizon 2030. La réalité des recensements récents invalide ces projections. En effet, au niveau de la CCVT, entre 2006 et 2018, nous sommes sur une croissance effective annuelle de 0,74 %. Une tendance à la baisse de plus en plus marquée sur les dernières années. Nous sommes loin de la projection de 1,2 %.

La tendance est même totalement inversée sur La Clusaz. Entre 2006 et 2018, nous observons un taux annuel moyen de **-0,94 %**, la population est passée d'environ 2 000 habitants à 1 700 en 2018.

Des alternatives sont possibles.

Nous disposons de quatre retenues collinaires qui ne demandent qu'à être mises aux normes sanitaires. Cette option serait de loin la plus économique, apporterait une réponse quantitative en capacité d'eau disponible et ne porterait aucune atteinte à l'environnement et la biodiversité. Exactement l'inverse de ce qui est proposé.

Il est par ailleurs surprenant de constater avec quelle rapidité voir légèreté, la problématique des alternatives a été survolée.

Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes

La création de la retenue de la Colombière et de l'ensemble des équipements associés est un projet d'importance localisé dans un site d'une grande richesse environnementale. Le projet a pour objectif d'assurer les besoins en eau potable de la commune de la Clusaz et de développer l'enneigement artificiel des pistes du domaine skiable. **A ce stade, l'étude d'impact est incomplète. En particulier, les captages d'eau (dont le captage de la Gonière) et leurs impacts environnementaux sur les cours d'eau²³ et le fonctionnement hydrologique du territoire concerné doivent être étudiés. L'étude des solutions alternatives et la justification des choix retenus restent très sommaires.**

L'Autorité environnementale recommande de revoir l'étude des variantes en approfondissant l'examen des alternatives avec des hypothèses initiales de besoin en volume de stockage différentes.

Est-il utile de rappeler que l'eau potable est un bien commun et que l'eau des montagnes alimente les vallées ? Or prélever l'eau en haut de bassin se fait au détriment de tout le bassin en aval.

S'accaparer l'eau ou la partager ? Nos élus semblent opter pour la première option.

Par ailleurs, nous pouvons nous interroger sur la pertinence et la légalité de l'association de la SATELC (Mairie) et O des Aravis dans ce projet.

Le budget de l'eau est un budget qui a été séparé des budgets communaux et garantit son autonomie. Au-delà du fait que cela va contribuer à une augmentation du tarif de l'eau pour l'ensemble des usagers d'O des Aravis, cela va financer un projet qui n'a pas vocation uniquement à l'eau potable (conflits d'intérêts). Quel sera l'impact sur la facture en eau pour la population (de surcroît une population en baisse), est-il normal de ne pas consulter les populations en aval pour cette problématique?

L'eau potable souvent mise en avant n'est que l'arbre qui cache la forêt à savoir la neige de culture...

2 - SUR LES RISQUES DE CREUSER UNE RETENUE SUR LE SITE DE LA COLOMBIERE à BEAUREGARD

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale demande l'assurance de l'ouvrage pour 1000 ans contre le risque de rupture de la digue. Par ailleurs, il est rappelé dans le dossier d'étude du projet que le risque de rupture de digue a été évalué comme très fort. Une rupture de digue peut tout emporter jusqu'au Gotty.

Risque d'inondation et de crues torrentielles

- La retenue présente un risque de rupture de digue entraînant un risque d'inondation pour les zones en aval. Niveau d'impact potentiel Très Fort (page 680 Dossier de demande d'autorisation environnementale)

Il est à noter que cette digue sera uniquement constituée du remblai extrait du creusement de la retenue. Nous imaginons que l'information des habitants pouvant être impactés est à la hauteur des risques encourus.

3 - SUR LA BIODIVERSITÉ

Concernant les différents impacts du projet, l'impact écologique et environnemental sur la flore, les animaux, les insectes, les oiseaux, les zones humides va de fort à très fort avec une particularité, la destruction totale de deux zones humides de 598m².

Dans le cadre du projet de lac artificiel sur le plateau de Beauregard (majoritairement destiné à la production de neige artificielle) le maire de la Clusaz demande une "dérogation pour destruction et altération d'habitats d'espèces protégées, capture, destruction et perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées".

page 1072 du rapport du cabinet d'étude ABEST

Certes le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) valide la légalité de la démarche. Et reconnaît que l'inventaire des espèces protégées est remarquable (personne ne dira le contraire, l'étude est remarquablement fouillée. Une véritable encyclopédie de la richesse de la faune et de la flore à la Colombière).

Mais le CNPN dit aussi : "le projet d'une retenue d'altitude par une commune qui en dispose déjà dans le contexte actuel est écologiquement contestable". Puis "la raison d'intérêt public majeur l'est moins si on fait la balance entre l'intérêt socio-économique de la station et l'artificialisation des sols en moyenne montagne". C'est tout sauf un plébiscite.

C'est bien ça le problème. La démarche est peut-être légale (l'Histoire le dira) mais elle est un contre-sens.

4 - SUR L'EAU POUR LA NEIGE DE CULTURE

Nos élus tirent profit des conclusions d'une étude scientifique sur la pertinence de l'utilisation de la neige de culture publiée dans The Cryosphere (<https://tc.copernicus.org/articles/13/1325/2019/>). Quel changement ! Néanmoins, faut-il y voir une réelle prise de conscience du changement climatique ou de l'opportunisme ? Ce cercle de couleur jaune qui entoure La Clusaz, plus favorable que celui orange de ses proches voisins de Manigod et Grand-Bornand, arrive à point nommé pour justifier une stratégie d'investissement massif dans la neige de culture. L'étude affirme que c'est à ce seul prix que l'enneigement restera viable pour les stations de catégorie 4. A partir de la catégorie 5, on oublie l'enneigement naturel qui ne sera même plus présent une année sur deux à l'altitude moyenne des remontées mécaniques de la station. Et encore peut-on parler d'enneigement naturel quand il faut s'en remettre à un colossal travail de damage pour optimiser la survie du manteau neigeux ?

Pour garantir le ski, il faudra donc enneiger toujours plus, toujours plus haut, voire jusqu'en haut des pistes. Le changement climatique affecte le nombre de journées potentielles d'enneigement artificiel, en particulier au mois de novembre lorsqu'il s'agit

de préparer la sous-couche. Il faudra donc augmenter la capacité de production pour produire plus de neige en moins de temps.

Est-ce bien raisonnable de dépenser autant d'énergie, au propre comme au figuré, pour lutter contre les effets du climat ? Dans un cycle de conférences en ligne au sujet de l'adaptation au changement climatique, destiné aux élus de la région AURA, l'ADEME mettait en garde contre toute action visant à contrer le changement climatique qui introduirait des effets contre-productifs à l'échelle globale. Faire tourner des pompes, des canons et des dameuses pour lutter contre la diminution du manteau neigeux naturel, c'est un peu comme vouloir refroidir la température de son logement en utilisant la climatisation active qui réchauffe l'air extérieur. Dans les deux cas, le résultat à court terme est un certain confort, une garantie pour maintenir son mode de vie, mais aussi un leurre qui masque l'impact d'une action qui va amplifier la cause des effets contre laquelle elle veut lutter.

Ref : « Dynamique de la neige de culture dans les Alpes Françaises » de Pierre Spandre, Hugues François, Samuel Morin et Emmanuelle George-Marcelpoil, publiée en 2015, est référencée sous le mot-clé « maladaptation » par l'ADEME. (<https://www.adaptation-changement-climatique.fr/mots-cles/maladaptation>). Notons que ces quatre chercheurs font partie de l'équipe qui a mené l'étude publiée en 2019 dans laquelle nos élus ont trouvé le cercle jaune de l'espoir.

Dans son intervention, le directeur de la SATELC a affirmé que « dans 30 ans on ne vivra plus de l'activité du ski à La Clusaz ». Vaut-il la peine de défigurer nos montagnes pour si peu de temps et de laisser une sorte de friche touristique aux générations futures ? Le prix du forfait va-t-il inclure le coût du démantèlement de ces installations ?

Enneiger toujours plus et toujours plus haut

Le résumé du dossier mentionne 33ha de pistes supplémentaires à enneiger. Il est intéressant de noter les 8ha supplémentaires dissimulés en page 166 du dossier de demande d'autorisation environnementale et une erreur de calcul sur le total de la surface « priorité 1 » qui est de 33,98ha et non de 33,48ha. Soit un total global de 42,06ha.

On parle de 11km de réseaux à créer !

En dehors des 2,42ha prévus pour le secteur de Beauregard, tout le reste est concentré les secteurs de Balme et de L'Aiguille (à savoir la combe des juments exposée plein Sud rarement enneigée), dont 15,28ha intégralement au-dessus de 1800m.

Planifier d'enneiger à cette altitude s'écarte énormément de la déclaration d'une « assurance neige sur les principales liaisons des domaines au sein de la station » lue dans le résumé technique. (CF. avis de Mountain Wilderness). A ce stade, nous pouvons commencer à parler de domaine skiable sous perfusion.

La fuite en avant n'est pas terminée :

L'analyse du volumineux dossier de demande d'autorisation environnementale révèle d'autres éléments de nature à soulever notre inquiétude.

En page 606, il est mentionné que « la station voisine de Manigod a également un projet de création d'une retenue pour la production de neige de culture ».

En page 1412, O des Aravis nous fait part de ses autres projets:

- 1) porter l'extension de la retenue de l'Etale de 55000m³ à 70000m³ dès 2024
- 2) créer une retenue de 50000m³ au Grand-Bornand en amont de celle du Maroly pour permettre l'enneigement des pistes du versant est du Lachat
- 3) créer une retenue sur le Danay avec 200000m³ pour assurer la couverture des besoins en eau potable et un volume non chiffré pour garantir l'enneigement de la liaison entre La Clusaz et le Grand-Bornand dès 2030

Pourquoi ces retenues ne sont-elles pas mentionnées dans le document de révision du SCoT alors qu'elles correspondent en tout point au besoin d'enneigement artificiel des diverses pistes prévues dans le périmètre des UTN 4, 5 et 6 ?

On comprend mieux pourquoi l'extension de la retenue de l'Etale de 20 000m³ est aussi facilement écartée puisqu'elle est déjà réservée pour un autre projet !

L'enneigement artificiel est largement suffisant dans l'état actuel, ne vaut-il pas mieux s'appuyer sur l'existant ?

La situation actuelle (remontées mécaniques fermées cet hiver) nous montre qu'il y a un autre avenir que le tout ski. Le succès de La Clusaz cette année en absence de ski alpin en est une preuve.

5 - SUR « UN TOURISME 4 SAISONS À L'HORIZON 2050 »

Diversifier les activités de loisir

De nombreux touristes viennent dans nos montagnes pour se ressourcer, pour se dépayser et même désormais pour trouver de la fraîcheur. Ces promeneurs contemplatifs ne rapportent rien à la SATELC. Cependant, ils consomment des spécialités locales, ils visitent nos musées, ils s'intéressent à notre patrimoine sans le dénaturer.

Veut-on transformer notre montagne en un parc d'attraction, été comme hiver, pour rentabiliser les remontées mécaniques ?

Créer une tyrolienne ou un parc aventure comme le propose l'Office du Tourisme de La Clusaz, ce n'est pas ça le changement. Il faut une réflexion plus profonde.

Nos élus s'accrochent à l'idée d'une montagne ludique et bruyante. On nous vend des activités artificielles qui perturbent les populations locales (humaines et animales) par leur pollution sonore, visuelle et lumineuse. Est-il besoin de venir en montagne pour y trouver une luge sur rail, un paint-ball ou une piste de karting ? Nuisance sonore, pollution visuelle, est-ce vraiment ce que veulent les touristes ? Créer des loisirs payants, des activités artificielles ne vient-il pas contrecarrer les aspirations de ces personnes en quête de sérénité et celles des habitants de nos vallées ?

Les attentes sociétales ont changé, les stations de ski n'ont plus la cote et sont même dénigrées par l'opinion publique qui souhaite plus d'authenticité, de nature et de lien social. De station de ski à village de montagne, le changement sémantique opéré suite à l'arrêt des remontées ainsi que le changement de communication des stations est intéressant à l'instar de « La Clusaz n'est pas un parc d'attraction », axe de communication de l'office du tourisme. Elles semblent découvrir qu'on peut approcher la moyenne montagne de façon plus douce, sans artifices et avec un grand plaisir, hiver comme été ! Or cette approche ne nécessite pas d'investissements lourds, ni

d'aménagements massifs. La Clusaz aurait tout à gagner à se positionner dès à présent sur la montagne au naturel, qui est dors et déjà plébiscitée par les visiteurs, résidents secondaires, etc.

En se positionnant dès maintenant auprès des acteurs et clients potentiels, La Clusaz serait non seulement pionnière en terme d'image, mais pourrait bénéficier économiquement de l'arrivée précoce sur marché émergent. La trajectoire proposée par les initiateurs de cette retenue est de ce point de vue contre-productive et fragilise la réorientation annoncée.

6 - SUR L'ARGUMENT « FINANCER LA TRANSITION PAR LES INVESTISSEMENTS EN NEIGE DE CULTURE »

« Conforter nos activités d'hiver et financer la transition vers un nouveau modèle adapté»

« Consolider notre produit neige pour financer la transition », OT La Clusaz

« Ce n'est pas une fuite en avant car la stratégie n'est plus le to

ut ski. (...) C'est le ski qui va financer cette diversification. », SATELC

C'est l'argumentaire repris par tous.

La neige de culture va permettre de dégager des profits pour financer l'adaptation du changement climatique. N'est-ce pas un peu rapide et simpliste ?

Voici une autre façon d'aborder le problème ... Investir dans de nouveaux équipements implique impérativement un amortissement et un remboursement. Pour rembourser cette dette, il faut vendre plus de forfaits donc attirer plus de skieurs. Plus de skieurs dit plus de pistes, plus de résidence de tourisme, sans parler des conséquences en termes de mobilité. Plus de pistes, c'est plus de pistes enneigées et donc plus de neige de culture. Ce projet de retenue collinaire s'inscrit dans cette logique. Le lourd investissement sur la retenue collinaire devra être suivi d'autres investissements pour produire de la neige sur 33ha supplémentaires.

Il faut casser ce cercle vicieux et réfléchir collectivement pour que des ménages puissent s'installer durablement ici, offrir aux saisonniers la possibilité de s'installer et de créer leur activité au service de la population locale. L'économie locale peut reposer sur autre chose que sur le tourisme de masse.

Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes

L'Autorité environnementale recommande, de revoir fondamentalement, au regard des évolutions climatiques engagées, la stratégie de développement touristique fondée en grande partie sur l'enneigement artificiel

7 - « LA CLUSAZ DOIT RESTER UN VILLAGE VIVANT »

Cet objectif fait consensus. Cependant, une seule piste semble à ce jour envisagée : transformer l'industrie du tout ski en un tourisme 4 saisons. Un discours effectivement dans l'air du temps. Mais est-ce l'unique solution ? Ne peut-on survivre que via le tourisme de masse, blanc, bleu ou vert, pour reprendre le slogan du projet de l'Office du Tourisme de La Clusaz ?

En passant sémantiquement de la « station de sports d'hiver » à la « station de montagne 4 saisons », on ne raye pas le mot station, le creuset d'un tourisme de masse. Un tourisme de masse qui met une pression considérable sur l'immobilier local, sur les ressources en eau, sur la mobilité.

Un tourisme de masse inconciliable avec l'idée de développement soutenable.

L'erreur est sans doute de considérer la transition des territoires de montagne sous le seul angle du tourisme. Ne pourrait-on pas inventer une réponse adaptée aux atouts de notre territoire, privilégier des projets qui s'inscrivent dans la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et agricole des Aravis, ?

Le but ultime est de maintenir un tissu social et économique durable. Des emplois locaux pour le présent et pour l'avenir. Plutôt que de construire des immeubles pour des résidences de tourisme, pourquoi ne pas tenter de favoriser des projets de vie innovants?

Aider la création de chambres et de tables d'hôtes. Soutenir nos éleveurs sans que nos AOPs ne font plus de sens. Aider l'installation de maraîchers bio. Structurer une offre alimentaire en circuit court. Faciliter l'implantation de sociétés dans le monde du numérique. Encourager les initiatives des travailleurs indépendants du monde numérique en les aidant à créer un réseau local de compétences.

Alors oui, il faut changer. Tout le monde est désormais d'accord. Mais il faut changer autrement. Ce projet doit être construit avec une approche systémique en impliquant tous les habitants du territoire. Il faut changer de paradigme et se dire que la croissance, la théorie du « toujours plus », n'est plus une option viable et soutenable.

8 - QUID DU COÛT FINANCIER ?

Comment se fait-il qu'un projet aussi considérable qui nous est proposé en concertation ne présente pas de manière claire et transparente un chiffrage budgétaire ? La part de la commune et la part de O des Aravis ? Le dossier reste très superficiel sur le coût financier. Le coût n'a pas non plus été évoqué lors de la soirée FB Live du 29 janvier.

Le montage financier pour l'investissement, la participation au fonctionnement et l'entretien qui en découle reste obscure. Ce qui vrai pour l'eau l'est pour le projet dans sa globalité.

En conséquence de quoi, le Collectif Fier Aravis demande qu'un budget détaillé de l'ensemble du projet, de la phase des bureaux d'étude jusqu'à son coût d'exploitation sur 30 ans, ainsi que la dépense énergétique soit clairement exposé à la population de La Clusaz et des habitants de la vallée.

CONCLUSION

Le Collectif Fier Aravis formule ses doutes sur l'utilité publique d'un tel projet. Ce projet n'est pas recevable dans une période où le changement climatique n'est plus à démontrer et où l'arrêt économique n'est pas hypothétique. Cette réalité nous invite à penser une économie du tourisme basée sur d'autres formats de pensée et la mise en place d'alternatives respectant la biodiversité au sens noble du terme.

LA CLUSAZ A TOUJOURS EU DE GRANDES AMBITIONS VIS-À-VIS DE SON DÉVELOPPEMENT DEPUIS L'AVÈNEMENT DU SKI. L'OCCASION LUI EST DONNÉE DE CHANGER DE CAP POUR IMAGINER UN DÉVELOPPEMENT INNOVANT ET SOUTENABLE POUR LES ANNÉES À VENIR.